

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Depuis 2009, le SICECO contrôle les comptes rendus annuels d'activité (CRAC) du concessionnaire GRDF, pour 63 communes qui lui en ont transféré la compétence. Minutieusement, il examine les chiffres et les données afin d'avoir une vision précise de la mission de service public rendu par GRDF.

Globalement, on peut souligner le fait que le service de distribution de gaz naturel est effectué, sur notre territoire, dans des conditions satisfaisantes, selon des modalités pour la plupart conformes au contrat de concession.

Je me réjouis que GRDF puisse fournir au SICECO la majorité des données permettant de vérifier les éléments de synthèse. Néanmoins, je tiens à soulever des questions non résolues et qui posent problème.

D'un point de vue technique, pour certaines catégories d'ouvrages, il est impossible de trouver l'inventaire technique. Comment analyser la gestion du concessionnaire si des données élémentaires sont manquantes ?

Si l'on considère le point de vue financier, les éléments du compte d'exploitation s'avèrent plus qu'insuffisants et n'entrent pas assez dans les détails. L'évolution des valeurs d'acquisition des ouvrages, qui tend à la hausse, est une source d'inquiétude.

Dans le domaine comptable, la plupart des chiffres avancés sont en réalité invérifiables en raison de l'absence d'écritures de détails ou de certaines données. Les incohérences des remises gratuites que l'on avait pu relever sur les exercices précédents sont corrigées mais toujours pas expliquées.

Je déplore une nouvelle fois ce manque d'information qui empêche le SICECO d'assumer sa mission de contrôle.

Les élus ne peuvent accepter ce manque de données. Le CRAC au titre de l'année 2013 est considéré comme irrecevable. »

Jacques Jacquenet

L'ESSENTIEL

63 communes

Desservies en gaz et ayant délégué la compétence

14 821

Usagers

1 concessionnaire

GRDF et 1 contrat par commune

- Communes desservies en gaz et ayant délégué la compétence
- Communes desservies en gaz et n'ayant pas délégué la compétence
- Communes non desservies en gaz et ayant délégué la compétence
- Communes non desservies en gaz et n'ayant pas délégué la compétence
- Communes qui n'ont pas encore donné d'avis

Cartographie du gaz Décembre 2014

- #### POINTS +
- Amélioration significative des données disponibles du service aux usagers
 - Traitement satisfaisant des réclamations
 - Organisation du réseau convaincante et indicateurs de sécurité satisfaisants

- #### POINTS -
- Montant des droits du concédant non justifié
 - Comptes d'exploitation insuffisants
 - Manque d'information entre GRDF et le SICECO
 - Évolution des coûts à surveiller

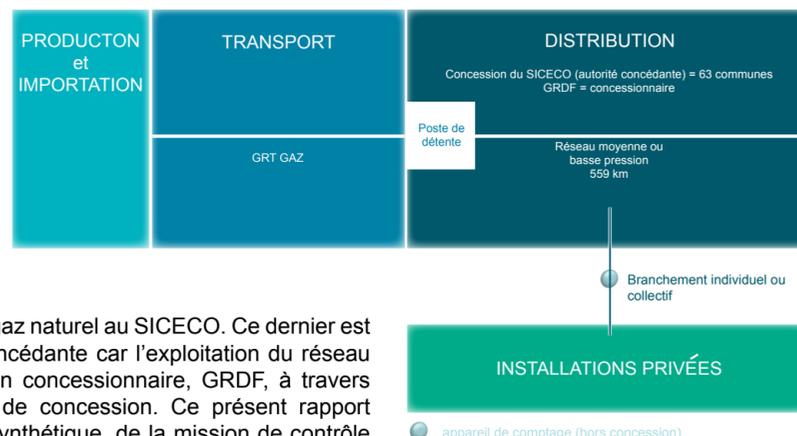


POUR COMPRENDRE

Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution de gaz naturel. Sur le territoire de la Côte-d'Or, 63 communes raccordées ont confié l'organisation du service public de distribution de gaz naturel au SICECO. Ce dernier est aussi appelé autorité concédante car l'exploitation du réseau gazier est déléguée à un concessionnaire, GRDF, à travers un cahier des charges de concession. Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur son concessionnaire GRDF.

Système gazier français



Les cahiers des charges de concession

Chaque commune dispose de son propre contrat de concession dont 61 selon un cahier des charges « modèle 94 » (avant la réforme des marchés de l'énergie). La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été renouvelés en 1997 pour 30 ans. 2 communes, Arceau et Izeure, l'ont signé selon une délégation de service public, respectivement en 2006 et 2007, pour la même durée.

Pour les usagers, les conditions techniques et financières sont cependant strictement identiques sur les 63 communes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous aider à mieux comprendre cette synthèse, retrouvez toutes les définitions sur le site internet du SICECO (rubrique documentation / lexique) ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
<https://twitter.com/SICECO21>

Rendez-vous sur le site internet du SICECO en flashant ce code avec votre smartphone ou votre tablette



Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr

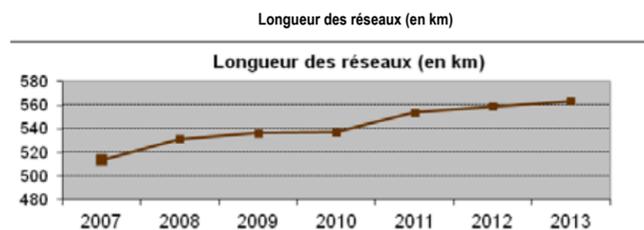
Crédits photographiques : couverture et petite photo : © yevgeniy11 - Fotolia.com
intérieur : © Vladimir Semenov - Fotolia.com
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Rédaction et mise en page : service communication
Dépôt légal : janvier 2016 - ISSN : 2264 - 8402
Tirage : 1 600 exemplaires - Impression : Médiagraphique sur papier FSC
Imprimé sur papier certifié



siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or

LE PATRIMOINE

Longueur et nature des réseaux



L'essentiel

564 km de réseau

462 km en polyéthylène
96 km en acier
6 km en fonte ductile

38 m

Linéaire de réseau moyen par usager

20,7 ans

D'âge moyen du réseau gaz

29

Postes de détente

L'infrastructure de distribution compte 564 km, soit 4,7 km de plus par rapport à l'année précédente. Pour la première fois, l'intégralité de cette évolution est répertoriée dans la liste de travaux déclarée par GRDF.

Les canalisations sont exploitées à 98 % en moyenne pression B et C et à 2 % en basse pression.

Fin 2013, le réseau de distribution affiche un âge moyen de 20,7 ans. 6,8 km de réseaux sont âgés de plus de 45 ans mais leur renouvellement n'a concerné que 450 mètres répartis sur 8 communes.

Les travaux

Le développement du réseau reste modeste.

22 extensions sont qualifiées de « non abouties ». Pour 9 d'entre elles, GRDF a estimé qu'elles ne seraient pas rentables et demande donc une participation des demandeurs.

Le SICECO regrette de ne pas être systématiquement informé de ces dossiers non rentables pour lesquels il pourrait contribuer à atteindre les seuils de rentabilité.

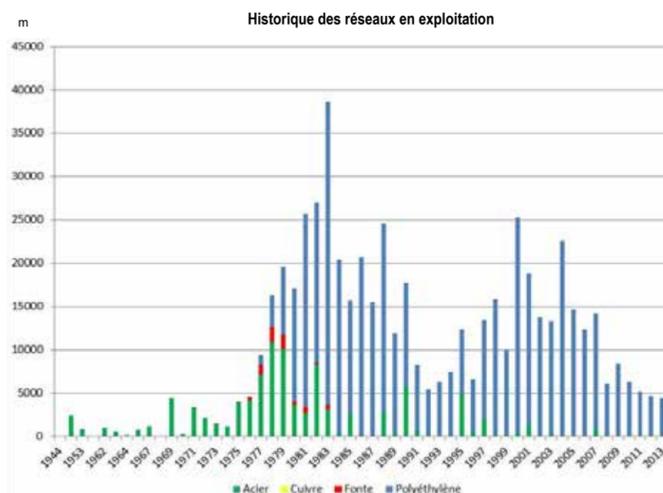
Il est à noter que les autres dossiers peuvent, cependant, se concrétiser ultérieurement surtout pour ceux qui ne prévoient pas de participation financière pour les demandeurs.

Valeur de construction des réseaux

Cette valeur peut être calculée en examinant l'évolution des immobilisations annuelles du concessionnaire, le développement du réseau et l'indice d'évolution des coûts.

Pour les conduites, après 4 années de hausse continue, le coût s'établit à 100 €/m. Les branchements collectifs étant installés en quantités faibles, il existe une irrégularité dans leur coût. Le coût unitaire des branchements individuels a fortement augmenté en 2010, passant de 900 à 1 800 €. En 2013, il s'est maintenu à ce niveau.

Les pratiques d'immobilisation du concessionnaire expliquent en partie cette évolution puisque l'affectation des dépenses se situe sur des comptes globaux plutôt que par affaire. Si le caractère atypique et le faible volume de travaux peut expliquer des valeurs ou des évolutions « anormales » des coûts de construction, elles doivent cependant être justifiées. Or, aucun détail, ni justificatif, ne permet au SICECO de vérifier ces données.



LA SÉCURITÉ, LES USAGERS, LES CONSOMMATIONS

Les incidents

L'année 2013 compte 205 incidents soit une hausse significative de plus de 30 % par rapport à l'exercice 2012.

60 % des incidents concernent les branchements, qu'ils soient individuels ou collectifs.

40 % des incidents survenus sur le patrimoine du SICECO sont classés comme « induits par l'usure ». Cette donnée suggère un besoin de renouvellement des ouvrages les plus anciens afin de réduire ces dysfonctionnements.

La surveillance

En 2013, 526 km de réseau ont été surveillés sur 57 communes de la concession. 13 fuites y ont été détectées.

Concernant la partie sécurité industrielle, les éléments présentés par le concessionnaire (au travers de la prévention des incidents, la détection des fuites et la programmation d'opération de maintenance et de travaux de renouvellement) sont globalement satisfaisants.

Cependant, le SICECO ne peut pas vérifier la sincérité des données avancées puisqu'il ne peut pas consulter de justificatifs précis comme les comptes rendus de visites ou des circuits VSR (Véhicule de Surveillance du Réseau gaz).

La surveillance des réseaux de gaz est imposée par la loi tous les 4 ans. Dans ce cadre, seule la commune de Saulon la Rue a été très peu inspectée (400 m seulement : soit moins de 10% du réseau).

Les consommations

En 2013, on note une progression de la consommation (+ 5 %), en corrélation directe avec la rigueur de l'hiver comme le montre le graphique ci-dessus avec en regard de la consommation, l'évolution presque identique des degrés jours unifiés (DJU).

Les évolutions par tranches tarifaires avec correction climatique montrent que les petits consommateurs ont tendance à augmenter leur consommation moyenne alors que les très gros consommateurs voient leur consommation moyenne très nettement baisser (-16%).

Les recettes d'acheminement

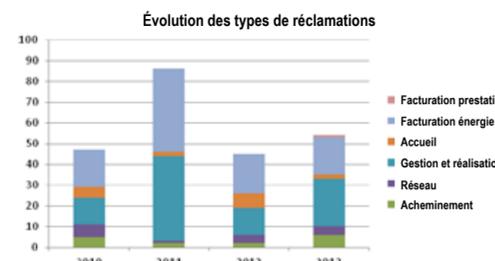
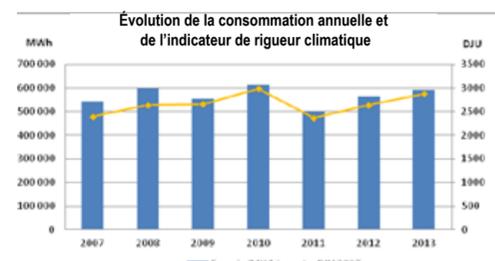
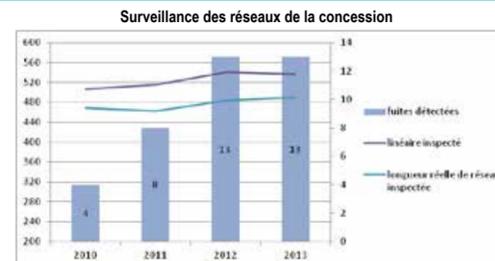
Elles s'élèvent à 5 430 607 €. Le coût moyen d'acheminement continue d'augmenter (+ 20 %). Il représente 9,15 € par MWh consommé.

Les réclamations

Les réclamations sont pour la plupart (sauf 2) traitées par les fournisseurs grâce à des outils d'échanges entre ces derniers et GRDF (logiciel OMEGA).

Parmi toutes les réclamations, deux sujets restent prépondérants : les données de comptages (facturation de l'énergie) et les prestations du concessionnaire (gestion et réalisation des prestations).

Si on considère le nombre de clients (14 821) et celui des actes (plus de 3 000), le nombre de réclamations est bien maîtrisé.



L'essentiel

205

Incidents sur le réseau (1/3 des signalements)

3

Usagers coupés par incident

526 km

De réseau surveillés (dont 51 km en double passage)

13

Fuites détectées

14 821

Usagers

563.620 MWh

D'énergie acheminée

11.338

Pouvoir calorifique moyen

LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Valeur de la concession

....	2009	2010	2011	2012	2013
Valeur brute (k€) (1)	33 336	33 885	35 564	37 205	38 209
Amortissements (k€) (2)	11 019	11 746	12 470	13 532	14 368
Valeur nette comptable (k€) (1)-(2)	22 317	22 139	23 094	23 673	23 841
Proportion amortie (2)/(1)	33 %	35 %	35 %	36 %	37 %
Valeur de remplacement indicative (k€)	71 519	73 293	77 540	79 249	85 804
Valeur d'actif brut / usagers (k€)	2 381	2 392	2 490	2 522	2 5878

L'amortissement

Il n'y a pas de changement des durées d'amortissement en 2013. Les ouvrages complètement amortis, donc à renouveler, représentent 229 k€ répartis sur 22 communes. On y dénombre des branchements collectifs et individuels, des conduites (montantes, de distribution et d'immeuble), des protections cathodiques et des postes de télé-exploitation fixes.

Les provisions pour renouvellement

Pour les biens complètement amortis à l'échéance des contrats de concession, des provisions doivent être constituées. Ces biens, représentant 12 % du total, sont répartis sur 43 communes.

Cette proportion permet de définir les provisions à constituer afin de financer leur remplacement. Ces données, qui influencent les échanges financiers entre le SICECO et le concessionnaire, notamment en fin de contrat, ne sont pas transmises par GRDF. Celui-ci estime qu'elles sont du ressort de sa comptabilité interne. Le SICECO, pour les analyser, ne peut alors qu'essayer de les reconstituer à partir des valeurs de remplacement des biens renouvelables. L'estimation s'en trouve imprécise.

La valeur de remplacement est donnée par GRDF, sans explication sur son calcul. Elle semble être basée sur la valeur d'acquisition et sur les dates de signature des concessions. Normalement, elle devrait être estimée par rapport au prix à payer pour remplacer effectivement le bien (prix du marché au moment du calcul).

L'origine de financement : droits du concédant et remises gratuites

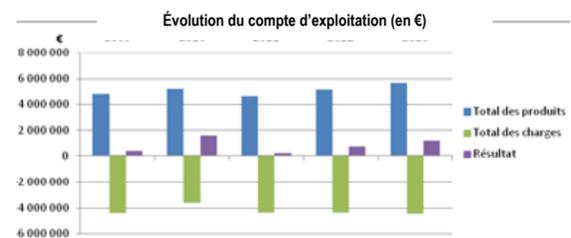
Les droits du concédant correspondent, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis par le concessionnaire. Il représente la part des ouvrages financés par la collectivité, les usagers et les tiers. À la fin du contrat, il est égal à la valeur d'actif net du patrimoine concédé. En 2013, il s'élève à 11 354 k€. Il prend en compte les remises gratuites, l'amortissement de caducité (coût de l'investissement initial étalé sur la durée de la concession), la dépréciation des biens renouvelables et les provisions.

La remise gratuite est la contre-valeur des biens remis gratuitement par les tiers au concessionnaire. Depuis 2013, GRDF considère que les biens existants en début de contrat se divisent en deux catégories : ceux qui sont financés par les tiers et dénommés « remises gratuites » et ceux considérés comme financés par GRDF au titre des contrats précédents. Ces derniers sont répartis sur 11 communes.

Le compte d'exploitation

Comme sur l'exercice précédent, le résultat est positif (+ 1 230 000 €, soit 21 % du chiffre d'affaires). Cependant, une partie des recettes (50 000 €) est d'origine inconnue. De même pour les charges, l'absence de détail concernant la constitution des provisions pour renouvellement et des amortissements de caducité empêchent d'analyser la partie « charges calculées » du compte d'exploitation.

La loi de nationalisation n'oblige pas GRDF à produire un compte d'exploitation sur les périmètres qui lui sont concédés. 61 contrats sont dans ce cas. En revanche, pour les concessions qu'il exploite après mise en concurrence, Arceau et Izeure, il se doit de fournir ces données. Le CRAC n'est donc pas conforme avec ses obligations légales.



L'essentiel

38 209 k€

Valeur brute de la concession

2 578€

Valeur brute par usager

37%

Taux d'amortissement des ouvrages

11 354 k€

Droit du concédant